



NATIONS UNIES



ATELIER DE LANCEMENT D'UNE OPÉRATION PILOTE  
DE  
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Tenu à Sikasso (Mali), les 27, 28 et 29 septembre 2005

Synthèse du plan d'action et du mécanisme de suivi

Organisé à l'invitation du gouvernement du Mali

par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Partenariat pour le Développement Municipal en Afrique de l'Ouest et du Centre

En collaboration avec le CILSS et l'UEMOA

SAH/D(2005)551  
Or. fr.

Octobre 2005



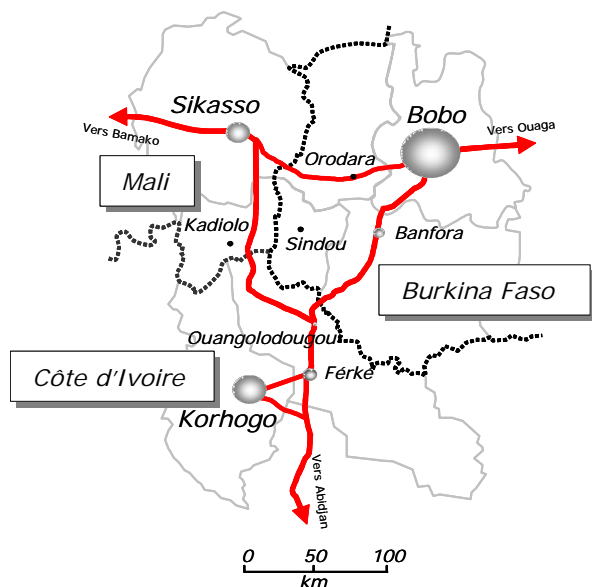
*Programme d'Initiatives Transfrontalières*



## Table des matières

I.	INTRODUCTION .....	5
I.	SANTÉ .....	6
	<u>Première proposition</u> : Mise en oeuvre d'un plan d'action transfrontalier de santé en 2006.....	6
	<u>Deuxième proposition</u> : Réalisation à court terme d'un état des lieux cartographié de l'ensemble des facilités, plateaux techniques et personnels de santé de la zone transfrontalière, ainsi que d'un annuaire .....	6
	<u>Troisième proposition</u> : Harmonisation des fréquences radio des Réseaux Administratifs de Communication (RAC) en matière de santé des deux côtés de la frontière .....	6
	<u>Quatrième proposition</u> : Libre circulation des ambulances .....	6
II.	CULTURE ET MÉDIAS .....	7
	<u>Cinquième proposition</u> : Un calendrier des événements culturels de la zone transfrontalière.....	7
	<u>Sixième proposition</u> : Organiser la prochaine semaine de l'intégration du Mali sous le signe de la coopération transfrontalière et valoriser à cette occasion les initiatives culturelles transfrontalières .....	7
	<u>Septième proposition</u> : Un programme de coopération communale transfrontalière .....	7
	<u>Huitième proposition</u> : Un réseau des radios « S.K.Bodougou » .....	8
III.	AGRICULTURE ET ÉLEVAGE .....	8
	<u>Neuvième proposition</u> : Établissement d'un cadre de dialogue régulier entre les acteurs de la filière élevage.....	8
	<u>Dixième proposition</u> : Valorisation concertée des terreaux fruitiers.....	8
	<u>Onzième proposition</u> : Lutte contre les ravageurs des manguiers.....	9
	<u>Douzième proposition</u> : Aménagement de trois pistes de dégagement .....	9
	<u>Treizième proposition</u> : Un aménagement hydro-agricole transfrontalier entre le département de Wéléni (Burkina) et le cercle de Kadiolo (Mali).....	9
IV.	BARRAGES ROUTIERS ET DOUANE .....	10
	<u>Quatorzième proposition</u> : Établir localement des voies de recours face aux abus.....	10
	<u>Quinzième proposition</u> : Reprise des réunions transfrontalières des corps de contrôle .....	11
	<u>Seizième proposition</u> : Engager localement une réflexion sur l'allègement des procédures d'obtention des pièces d'identité.....	11
V.	TRAFIC DES ENFANTS .....	11
	<u>Dix-septième proposition</u> : Créer un cadre trilatéral de concertation entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	11
VI.	PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI .....	12
	<u>Dix-huitième proposition</u> : Mise en place de deux facilitateurs pour accompagner le processus.....	12
	<u>Dix-neuvième proposition</u> : Une réunion d'étape à Bobo Dioulasso dans six mois.....	12





L'atelier de Sikasso avait pour objectif de lancer la première opération pilote du P.I.T (Programme d'Initiatives Transfrontalières) de la CEDEAO. Il était co-financé et co-organisé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Partenariat pour le Développement Municipal et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il a réuni 150 personnes, de la société civile, du secteur privé et de l'administration, principalement issues de la zone transfrontalière de Sikasso – Bobo Dioulasso ; un certain nombre d'acteurs de la zone de Korhogo étaient présents. Les gouvernements du Mali et du Burkina Faso étaient représentés par le Ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales du Mali et par le Ministre de l'administration territoriale et

de la décentralisation du Burkina Faso. La Côte d'Ivoire était représentée par le ministère des affaires sociales et par l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI). L'atelier a également bénéficié de la présence du Secrétaire exécutif adjoint pour les affaires politiques et la sécurité de la CEDEAO, du Directeur adjoint du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du Secrétaire exécutif du CILSS et du Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE.

Le présent document résume les principales propositions issues de l'atelier de Sikasso. Il est complété par ailleurs par un compte rendu exhaustif de l'ensemble des travaux de l'atelier. Il constitue le plan d'action et de suivi qui sera mis en œuvre pour concrétiser les décisions prises à Sikasso.

Les éléments de ce plan d'action ont d'ores et déjà reçu des confirmations d'appui financier des partenaires présents à Sikasso. Il convient par ailleurs de souligner qu'un certain nombre de propositions n'induisent pas de coût.


Pour accompagner la mise en œuvre de ce plan, les deux ministres en charge de l'administration du territoire du Mali et du Burkina Faso, présents tout au long des trois jours de travail à Sikasso, se sont engagés à saisir leurs collègues d'autres départements techniques les autorités administratives locales dans le but de faciliter la mise en œuvre des projets et processus.

Le plan d'action et de suivi repose sur dix-neuf propositions qui sont énumérées ci-après. Les points I à V portent sur les actions et projets dans les domaines de la santé, de la culture et des médias, de l'agriculture et de l'élevage, des barrages routiers et de la douane, du trafic des enfants. Le point VI décrit le processus d'accompagnement et de suivi.




### **Première proposition : Mise en oeuvre d'un plan d'action transfrontalier de santé en 2006**

Les opérateurs locaux de la santé se sont réunis avant l'atelier de Sikasso et ont esquissé un plan d'action prioritaire portant sur des thèmes pour lesquels une coopération directe entre les services de santé de part et d'autre de la frontière est jugée indispensable<sup>1</sup>. Ce plan sera affiné et opérationnalisé à l'occasion d'une nouvelle réunion transfrontalière mi-novembre à Orodara. Sur cette base, les directions régionales de la santé des deux côtés de la frontière incluront les activités transfrontalières dans leur budget 2006 et organiseront quatre réunions annuelles de concertation/collaboration (gestion des épidémies, partage de données sur les stocks de vaccins et autres pistes de coordination).


 *Cette action n'induit pas de coût supplémentaire. Elle nécessite une approbation des ministères de la santé des deux pays. Les ministres en charge de l'administration du territoire qui étaient présents à l'atelier de Sikasso, saisiront leurs collègues de la santé à ce sujet.*

### **Deuxième proposition : Réalisation à court terme d'un état des lieux cartographié de l'ensemble des facilités, plateaux techniques et personnels de santé de la zone transfrontalière, ainsi que d'un annuaire**

 *Ce travail, élargi à un annuaire de l'ensemble des services transfrontaliers, sera réalisé par le PDM avec l'appui du CSAO. L'annuaire cartographique sera diffusé largement dans la zone transfrontalière.*


### **Troisième proposition : Harmonisation des fréquences radio des Réseaux Administratifs de Communication (RAC) en matière de santé des deux côtés de la frontière**

Cette harmonisation, qui devrait à terme concerner également la Côte d'Ivoire, est techniquement possible.

 *Elle ne dépend que d'une décision au niveau politique. Elle nécessite une approbation des ministères de la santé des deux pays. Les ministres en charge de l'administration du territoire qui étaient présents à l'atelier de Sikasso, saisiront leur collègue de la santé à ce sujet.*

### **Quatrième proposition : Libre circulation des ambulances**

Si une décision politique est prise en la matière, les gouverneurs des deux côtés de la frontière pourraient signer des laissez-passer qui seraient apposés sur le pare-brise des ambulances de la zone afin de réduire au minimum le temps de passage à la frontière et ainsi sauver des vies.

 *La mise en oeuvre de cette proposition nécessite une action des ministres en charge de l'administration du territoire en direction des gouverneurs (instructions) en relation avec les ministres en charge de la santé.*

<sup>1</sup> Notamment : 1) la lutte contre les ITS/VIH SIDA et les épidémies ; 2) la prévention du cancer du col de l'utérus ; 3) les services intégrés de santé familiale et communautaire ; 4) les soins obstétricaux et néonataux ; 5) l'éducation à la santé.




**Cinquième proposition : Un calendrier des événements culturels de la zone transfrontalière**

Les opérateurs locaux de la culture se réuniront en marge du prochain FESTRIM (1<sup>er</sup> au 4 décembre 2005) à Banfora, pour mettre au point ensemble un calendrier qui servira de base à une meilleure harmonisation des événements qui fleurissent<sup>2</sup> mais sont peu coordonnés. La création de cette plateforme culturelle transfrontalière devrait permettre de développer les coopérations et complémentarités. A terme, un grand festival tournant (une année dans un pays, la deuxième dans un autre), pourrait être envisagé.


**Sixième proposition : Organiser la prochaine semaine de l'intégration du Mali sous le signe de la coopération transfrontalière et valoriser à cette occasion les initiatives culturelles transfrontalières**

Le Mali ayant adopté, au même titre que le Burkina Faso et les autres pays de la CEDEAO, le mémorandum sur les pays-frontière présenté aux dernières instances statutaires de la CEDEAO (janvier 2005) ; la coopération transfrontalière étant ainsi devenue une stratégie officielle de la CEDEAO ; il est proposé que la prochaine Semaine de l'Intégration organisée chaque année par le gouvernement malien, soit placée sous le signe de la coopération transfrontalière. Une partie des événements et célébrations de cette Semaine de l'Intégration, pourrait ainsi être organisée dans la zone de Sikasso en valorisant les potentiels culturels transfrontaliers.

 *La mise en œuvre de cette proposition nécessite une action du Ministre en charge de l'administration du territoire du Mali en direction de son collègue en charge de l'intégration régionale.*

**Septième proposition : Un programme de coopération communale transfrontalière**


L'Association des Maires du Mali (AMM) et l'association des Maires du Burkina Faso sont liées par un accord de coopération. D'autre part, en février 2006, les communes rurales du Burkina seront mises en place ; l'ensemble des communes de la zone de Sikasso aura désormais des « contreparties » de l'autre côté de la frontière. Dans ces conditions, il est proposé de mettre en place un programme de coopération transfrontalière entre les communes de la zone de Sikasso et celles de la zone de Bobo Dioulasso.

 *À partir de la mi-octobre 2005, le projet français d'appui à l'AMM démarrera le programme. Ce programme travaillera dans trois directions : 1) la réalisation de courts métrages sur la culture sénoufo comme base de consolidation de la décentralisation ; 2) la sensibilisation des jeunes à la pratique de gouvernements des enfants ; 3) l'élaboration de plans de développement locaux recherchant la cohérence et la complémentarité transfrontalière. Les bases de cette opération seront discutées en marge du FESTRIM (Banfora, 1er au 4 décembre 2005) entre les élus du cercle de Kadiolo d'une part et ceux de Bobo Dioulasso et Banfora, d'autre part.*

<sup>2</sup> Festival « triangle du Balafo » entre Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso, « Festival des arts, rites et musiques du paysan noir » (FESTRIM) de Banfora, Festivals sénoufo de Ferkéssédougou et Korhogo, Fondation sénoufo installée à Sikasso avec une antenne à Bobo Dioulasso et à Banfora, projet de biennale de la culture à Kadiolo, Semaine nationale de la Culture de Bobo Dioulasso, etc.

## **Huitième proposition : Un réseau des radios « S.K.Bodougou »**

La zone S.K.Bo est couverte par un certain nombre de radios communautaires FM jouant un rôle irremplaçable dans la diffusion d'informations de proximité. Les populations se reconnaissent dans ces radios. La création dans la zone S.K.Bo d'un ou de deux centres techniques de production d'émissions (enquêtes, reportages, émissions de sensibilisation portant sur des campagnes de vaccination, les droits des citoyens en matière de libre circulation, la lutte contre les trafics, forums de discussion et de médiation, etc.), permettra de fédérer ces radios et de les mettre en réseau au service de l'intégration régionale de proximité et du maintien des relations de bon voisinage.

 *Le Partenariat pour le Développement Municipal appuiera la formulation et le début de la mise en œuvre de ce programme. Une réunion des opérateurs locaux des radios sera organisée avant la fin 2005 pour formuler les modalités concrètes de mise en œuvre.*




## **AGRICULTURE ET ÉLEVAGE**

---


### **Neuvième proposition : Établissement d'un cadre de dialogue régulier entre les acteurs de la filière élevage**

Ce cadre, inexistant jusqu'à présent, est indispensable au développement de la filière. Sa mise en œuvre fera l'objet de l'appui des deux facilitateurs qui seront mis en place dans le cadre du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI).

 *En attendant, le maire de Bobo Dioulasso a fait état de sa volonté d'organiser une réunion de tous les professionnels de la filière bétail-viande de la zone transfrontalière sur le thème de la valorisation de tous les produits de cette filière, notamment en valorisant le nouvel abattoir frigorifique qui sera prochainement construit dans sa ville. Cette réunion pourrait constituer le ferment du cadre de concertation évoqué plus haut.*

### **Dixième proposition : Valorisation concertée des terminaux fruitiers**

La zone S.K.Bo dispose à la fois de potentiels très importants de production de fruits, singulièrement de mangues, et de terminaux fruitiers performants mais sous-utilisés. Emblématique de cette situation, la plateforme fruitière de Bobo Dioulasso<sup>3</sup> ou encore le ranch de Koba, mérite que soit mis en place un processus de concertation transfrontalier incluant les responsables de ces structures, les coopératives de producteurs et les autorités administratives concernées notamment par les barrages routiers et douaniers. Il apparaît en effet que les entraves à la circulation constituent une contrainte majeure au développement de cette filière<sup>4</sup>.

 *Cette question complexe et essentielle n'a pas pu faire l'objet de propositions opérationnelles à court terme à l'occasion de l'atelier de Sikasso. Elle fera l'objet de l'appui des deux facilitateurs qui seront mis en place dans le cadre du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI).*

---

<sup>3</sup> D'une capacité de 35 000 à 40 000 tonnes par an, cette structure ne peut compter que sur 1 000 tonnes de mangues par an en provenance des provinces du Houet, du KénéDougou, de la Léraba et de la Comoë.

<sup>4</sup> L'immobilisation prolongée de cargaisons de mangues aux postes frontières entraîne le plus souvent la détérioration de cette cargaison.

### **Onzième proposition : Lutte contre les ravageurs des manguiers**

Autre contrainte majeure au développement de la filière fruits : les ravageurs des manguiers qui, s'ils ne sont pas combattus, menacent à terme l'existence même de ce secteur d'activité. Au même titre que les maladies humaines et animales, cette menace ne peut en aucun cas être abordée du seul point de vue national. C'est bien le bassin manguiers S.K.Bo qui est menacé. Pour mémoire, on rappellera que ce bassin est, avec 10 000 t/an, le deuxième fournisseur en mangues du marché européen.

☞ *L'organisation d'une concertation sur ce sujet brûlant est une urgence. La Chambre d'agriculture de Banfora a d'ores et déjà établi un point de la situation (identification des ravageurs, propositions de traitement). Elle sollicite un soutien et, en particulier l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des chambres d'agriculture de la zone S.K.Bo et des services techniques concernés. Cette dynamique sera appuyée dans le cadre du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI).*

### **Douzième proposition : Aménagement de trois pistes de dégagement**

Qu'il s'agisse des débats dans le domaine de la santé (accès aux services médicaux) ou des réflexions sur le développement économique ou encore des propositions relatives à la libre circulation, les participants à l'atelier de Sikasso ont unanimement demandé que trois axes de communication transfrontaliers soient portés au rang des priorités des politiques d'aménagement du territoire de leur pays respectif. Il s'agit des pistes (confer carte en annexe) :

- Sikasso / Mandela / Sifarasso,
- Loulouni / Oueleni,
- Zégoua / Baguera / Negueni / Faco Koura.

A l'heure actuelle, ces axes ne sont pratiquement pas accessibles en automobile. Leur état entrave le développement du commerce, la circulation des ambulances, la mise en œuvre des campagnes de vaccination, etc.

☞ *Dans le cadre du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI), les facilitateurs réuniront les services techniques régionaux de la région de Sikasso et de celle de Bobo Dioulasso, et les élus locaux concernés dans le but de mettre au point un projet d'aménagement transfrontalier concerté qui devrait être soumis au même moment aux bailleurs de fonds représentés à Ouagadougou et à Bamako.*

### **Treizième proposition : Un aménagement hydro-agricole transfrontalier entre le département de Wéléni (Burkina) et le cercle de Kadiolo (Mali)**

Les petites rivières Kôbada et Loufônô (Burkina) se rejoignent pour former la Bafini (Mali). Tout au long de ces cours d'eau, les populations ont mis en place des dérivations pour faire du maraîchage de saison sèche (gombo, patate douce, oignon, etc.). Depuis quelques temps, les ouvrages situés en amont conduisent à l'assèchement des périmètres situés en aval et par conséquent à des situations de tensions. Réalisés sans étude préalable, ces ouvrages consomment des quantités d'eau beaucoup trop importantes (gaspillage). La construction de barrages en terre sur les trois rivières concernées et leur gestion concertée permettraient de rehausser le niveau d'eau en saison sèche et d'irriguer les parcelles de l'ensemble de la zone.

☞ *Ce projet, d'un coût estimé en première analyse à 100 000 €, a été présenté dans le cadre de l'atelier de Sikasso par M. Tiémoko Dembelé, député à l'assemblée nationale du Mali, élu dans le cercle de Kadiolo. Dans le cadre du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI), la formulation définitive de ce projet sera accompagnée sous plusieurs formes :*

- Rédaction d'un document de projet final porté par les autorités locales et élus locaux de part et d'autre de la frontière ;
- Envoi de requêtes de financement « jumelées » aux représentants de la même agence de coopération à Bamako et Ouagadougou avec l'appui de la CEDEAO et des organisateurs de l'atelier de Sikasso ;
- Ce projet est emblématique de la « contrainte frontalière concrète » en terme d'accès au financement : quelle personnalité juridique donner à cette « association » transfrontalière porteuse du projet ? Comment la financer ? A travers cet exemple, la CEDEAO et les organisateurs de l'atelier de Sikasso tenteront de poser cette question essentielle au niveau politique.

## **IV. BARRAGES ROUTIERS ET DOUANE**

---

### **Quatorzième proposition : Établir localement des voies de recours face aux abus**

Les participants demandent que des structures locales de médiation soient créées afin que les opérateurs économiques et les individus puissent disposer de voies de recours localement en cas d'entraves manifestes à la libre circulation. Il s'agit là d'un problème délicat qui ne peut déboucher sur une solution que par le biais d'un processus de dialogue où seront pris en compte à la fois les préoccupations de sécurité et les principes de libre circulation.

☞ *Ce processus sera mis en œuvre (création d'un groupe de travail local) et accompagné par les deux facilitateurs recrutés dans le cadre du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI). Les objectifs identifiés a priori sont : 1) la mise en place de « couples de médiateurs » composés d'un membre de la société civile reconnu par tous et influent localement et d'un représentant de l'administration ; 2) le port obligatoire par les agents des forces de contrôle (police, gendarmerie et douane) de badges indiquant leur nom et leur matricule et, 3) le regroupement des trois corps de contrôle dans un même bâtiment de part et d'autre de la frontière (en attendant la mise en place du poste frontalier juxtaposé sur l'axe Sikasso – Bobo Dioulasso prévu dans le cadre de l'UEMOA).*

En outre, la mise en réseau des radios communautaires de la zone S.K.Bo (confer huitième proposition) devrait permettre de diffuser largement les droits des citoyens en matière de libre circulation, tout en coopérant avec les forces de sécurité dans la lutte contre le banditisme.

### **Quinzième proposition : Reprise des réunions transfrontalières des corps de contrôle**

Ces réunions de concertation ne se tiennent plus. Les participants souhaitent qu'elles soient reprises sur une base régulière et élargies à des représentants des élus locaux et de la société civile.

☞ *Cet objectif sera mis à l'ordre du jour du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI).*

### **Seizième proposition : Engager localement une réflexion sur l'allégement des procédures d'obtention des pièces d'identité**

L'une des sources principales des entraves à la libre circulation réside dans le fait qu'un bon nombre de personnes ne possèdent pas de certificat de naissance et par conséquent ne sont pas en mesure de faire établir des cartes d'identité. Pour d'autres, le coût d'obtention de cette pièce constitue une contrainte difficilement surmontable. Il s'agit là d'un problème qui relève des politiques nationales. Néanmoins, les participants souhaitent que ce problème soit très précisément documenté localement (comment cela se passe-t-il exactement, combien de personnes sont-elles ainsi privées de papier, existe-t-il des éléments de solution concrets et réalistes ?) afin de porter leur exemple au niveau politique.

☞ *Cet objectif sera mis à l'ordre du jour du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI).*

## **V.**

### **TRAFIC DES ENFANTS**

---

### **Dix-septième proposition : Créer un cadre trilatéral de concertation entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire**

Le débat sur le trafic a porté avant tout sur ce qu'il est nécessaire et possible d'entreprendre localement. Néanmoins, les participants ont tenu à lancer un appel pour que soit très rapidement mise en place la Commission régionale de suivi de l'accord multilatéral signé le 27 juillet 2005 à Abidjan par neuf pays de l'Afrique de l'Ouest, dont le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ils ont également souhaité que la première réunion de cette Commission se tienne au plus tard le 27 juillet 2006, soit à la date anniversaire de l'accord d'Abidjan.

En attendant et dans une démarche opérationnelle, les participants ont fait les constats et les propositions suivantes :

- Il existe des structures de concertation bilatérales (Mali – Burkina Faso / Burkina Faso – Côte d'Ivoire / Côte d'Ivoire – Mali) ;
- Le trafic des enfants, mais également celui des femmes, entre les trois pays est concentré dans la zone S.K.Bo ;
- Afin de limiter le nombre de réunions et de mettre la lutte contre ce fléau plus en phase avec la réalité, il est proposé de créer un cadre trilatéral associant les trois pays. Ce cadre pourrait d'ailleurs se réunir dans la zone et non dans l'une ou l'autre des capitales afin d'associer les structures locales (ONG, services) en charge de ce dossier.

☞ Cet objectif sera mis à l'ordre du jour du processus de mise en œuvre et de suivi de l'atelier de Sikasso (confer point VI). En outre, en relation avec les associations locales luttant contre ce fléau et avec les services de police, un travail de recensement des cas de trafic d'enfant sera entrepris. Enfin, un projet d'appui au rapatriement des enfants sera formulé.

## **VI. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

---

### **Dix-huitième proposition : Mise en place de deux facilitateurs pour accompagner le processus**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a fait état de son accord pour le financement de deux facilitateurs, un malien et un burkinabé, issus de la zone de Sikasso et de celle de Bobo Dioulasso. Ces facilitateurs auront pour tâches :

- Le suivi et la mise en œuvre des actions qui seront réalisées à court terme (soit qu'elles n'impliquent pas de coût<sup>5</sup>, soit qu'elles sont d'ores et déjà financées<sup>6</sup>).
- L'appui à la formulation finale de projets qui ont été esquissés lors de l'atelier<sup>7</sup>.
- La mise en place des dynamiques de concertations susceptibles à leur tour de déboucher sur de nouvelles propositions opérationnelles<sup>8</sup>.
- La formulation d'un projet de processus transfrontalier plus ambitieux en termes de projets et de dynamiques de concertation.

En terme de sensibilisation et d'information, les deux facilitateurs seront aidés dans leurs tâches par les mouvements de jeunes de la zone S.K.Bo qui entreprendront des actions symboliques et mobilisatrices : par exemple le reboisement par des jeunes de la zone de Sikasso et de la zone de Bobo Dioulasso, de quatre hectares de terrain à Koury (5 000 plants d'eucalyptus) à l'occasion d'un « camp des jeunes pour l'intégration ».

### **Dix-neuvième proposition : Une réunion d'étape à Bobo Dioulasso dans six mois**

Le Maire de Bobo Dioulasso a accepté avec enthousiasme d'accueillir dans six mois une réunion d'étape qui permettra d'évaluer les premiers résultats du plan d'action et de définir les suites du processus. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest appuiera l'organisation et le financement de cette réunion. Il s'agira d'une réunion restreinte (une trentaine de personnes) où seront représentés les participants à l'atelier de Sikasso.

---

<sup>5</sup> Notamment propositions n° 1, 3, 4 et 5.

<sup>6</sup> Notamment propositions n° 2, 7 et 8.

<sup>7</sup> Notamment propositions n° 11, 12 et 13.

<sup>8</sup> Notamment propositions n° 9, 10, 14, 15 et 16.